

Fonction ou service

Courrier adressé à Messieurs les Maires d'Orleix et d'Aureilhan

Siège Social

20, place du Foirail
65917 TARBES Cedex9
Tél : 05 62 34 66 74
Fax : 05 62 93 59 95

accueil@hautes-pyrenees.chambagri.fr

Bureau de VIC en BIGORRE

ZI La Herray - BP 400 05
65501 Vic en Bigorre Cedex
Tél : 05 62 31 69 70

**Bureau de
LA BARTHE de NESTE**

01 bis, route d'Espagne
65250 La Barthe de Neste
Tél : 05 62 39 79 51

**Bureau de
AYZAC OST**

32, rue de la Mairie
65400 Ayzac Ost
Tél : 05 62 97 10 26

**Bureau de
TRIE sur BAÏSE**

CER France
Rue du Moulin
65220 Trie sur Baïse
Tél : 05 62 35 66 83

Permanences :

BAGNERES de Bigorre

Maison Commune
Emploi Formation
30, rue Géruzet
65200 Bagnères de Bigorre
Tél : 05 62 91 12 66

Moulin des Baronnie

65130 Sarlabous
Tél : 05 62 39 01 43

Monsieur le Maire,

Vous avez sollicité la Chambre d'Agriculture, par courrier conjoint du 29 Janvier 2014 avec le Maire d'Orleix, pour participer au Comité de pilotage du projet de création d'une zone agricole protégée (ZAP).

Vous nous informez, par courrier du 10 Février dernier, de l'installation du Comité de Pilotage, le 21 Février prochain.

Christian FOURCADE, Vice-Président de la Chambre d'Agriculture, en charge du dossier « Urbanisme et Aménagement » a été désigné par la Chambre d'Agriculture pour la représenter au sein de ce comité de pilotage.

Malheureusement, Christian FOURCADE ne pourra pas être présent à la réunion du 21 Février prochain, aussi, nous vous donnons notre position de principe sur ce projet.

La Chambre d'Agriculture voit de manière très positive la proposition de création d'une ZAP dans la zone agricole périurbaine des communes d'Aureilhan et d'Orleix.

Ce territoire est impacté par un projet de barrage identifié par le PGE et validé dans le SAGE. La ZAP doit intégrer ce projet afin de protéger l'espace agricole résiduel si l'intérêt général supra territorial confirmait ce projet sur les territoires concernés, aussi, nous souhaiterions que son périmètre soit élargi à l'ensemble



de la zone agricole des deux communes et ne se limite pas au périmètre envisagé de 200 à 250 Ha.

Dans cette attente, et restant à votre écoute,

Nous vous prions d'agréer, **Monsieur le Maire**, nos meilleures salutations.

Jean Louis Cazaubon

Président.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JL Cazaubon', written in a cursive style.